

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, JF. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

Mandataires : R. STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPERRIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N. BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J. CONTINI

Délibération n°2018/004185

Rapport n°3.3 - Soutien financier à l'Université de Franche-Comté pour le projet VIVO

Soutien financier à l'Université de Franche-Comté pour le projet VIVO

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et au PPIF 2018-2022 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au BP 2018 : 350 000€ Montant de l'opération : 15 000€

Résumé

Vivo est un projet de promotion territoriale et de médiation scientifique et artistique sur l'ensemble de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Les réseaux scientifiques, culturels et industriels sont d'ores et déjà mobilisés autour de diverses actions dont l'objectif attendu est de valoriser l'excellence de la recherche et des filières régionales et de les rendre accessibles à tout public.

Dans le cadre de sa Stratégie Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation définie par la CAGB, le soutien à la visibilité des entités de recherche et leur lien avec le tissu économique sont moteurs de compétitivité pour notre territoire.

L'Université de Franche-Comté sollicite une subvention du Grand Besançon à hauteur de 15 000 € pour mener à bien son programme d'actions et d'animations.

I. Contexte

L'Université de Franche-Comté, avec la Comue UBFC, s'engage dans une opération de culture scientifique visant à inscrire l'Université dans son territoire, en touchant les plus jeunes et les familles, en visant à la découverte culturelle des connaissances produites dans les laboratoires de la Région Bourgogne Franche-Comté, en mêlant les arts et les sciences.

Vivo répond à plusieurs enjeux :

- permettre à la population Bourgogne franc-comtoise de s'approprier les thématiques scientifiques des établissements universitaires avec un focus sur un « volet environnement, alimentation pour une qualité de vie durable » et sur « la santé de soins individualisés intégrés »,
- faire communauté en portant ensemble un programme de culture scientifique,
- permettre une appropriation plus rapide d'UBFC par la communauté scientifique.

Les regards croisés entre les arts et les sciences, qui permettent des modes opératoires variés (résidences d'artistes dans les laboratoires, mais aussi réactions de scientifiques à des œuvres, ou encore juste cohabitation d'une œuvre et d'un discours scientifique qui entrent en dialogue..) permettront de partager des démarches, des expériences et des regards différents.

Des événements sont répartis sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté avec des temps forts sur Dijon, Besançon, Arc-et-Senans et Montbéliard.

Les événements sont programmés sur le territoire bisontin au second semestre 2018.

II. Vivo : les événements programmés sur le territoire du Grand Besançon

Vivo s'invite à la fête de la science du 11 au 14 octobre 2018 dans l'ancien site de l'hôpital Saint Jacques. Ce temps fédérateur et festif se présente comme un parcours scientifico-artistique.

Le laboratoire chrono environnement présentera des thématiques sur la décontamination des sites industriels, le transfert de polluants, l'épidémiologie de maladies infectieuses, les relations santé - environnement comme les allergies, les impacts du bruit...

Femto-st interviendra sur les matériaux bio-sourcés, les réseaux de capteurs pour l'environnement, l'intelligence artificielle et le big data...

Le laboratoire Thema proposera une analyse du paysage et ce qu'il reste d'un paysage sauvage.

La Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement se focalisera sur la perception de la nature par les sociétés anciennes.

Une programmation artistique est également envisagée sous formes de spectacles, conférences, restitutions de projets chercheurs-artistes comme Sarah Ritter en résidence à Femto-st auprès de Laurent Larger, qui à travers la photographie, les sons, les voix, les mains, les visages nous fera revivre la salle blanche de Femto-st.

Plusieurs œuvres de ce type sont pressenties comme Golem (projet de sculptures augmentées), Vacuum, (spectacle vivant entre jeu d'apparitions et de disparitions, théorie du trou noir..).

Des compagnies nationales et internationales sont également attendues comme Plonk et Replonk basée en suisse, la Compagnie Vertical Détour, compagnie parisienne, le cabaret Philosophique de Rouen, toutes aborderont des thématiques scientifiques sous un autre regard.

De nouveaux dispositifs de médiation scientifique seront présentés au public comme des ateliers Top chef ; des « speed searching » qui sont des ateliers lors desquels les chercheurs ont 8 minutes pour présenter parler et répondre au public ; un « expérimentatum » qui est un espace dédié à la présentation de manipulations scientifiques des chercheurs dont l'objectif est d'apprendre à vulgariser leur discours scientifique ; des ateliers de créativité seront ouverts à des publics croisés, étudiants, chercheurs, monde socio-économique, grand public et seront animés par la structure Pépite qui feront le lien dans le domaine médical avec le hackinghealth, marathon de la santé porté par la CAGB ; un outil de médiation sera également conçu en partenariat entre l'EFS, Femto-st, Le pavillon des sciences et l'Université.

Un appel à projets sera lancé en parallèle auprès des associations universitaires et étudiantes.

Lors de cet évènement le public pourra également assister en direct à l'interview des chercheurs grâce à Radio Campus. En outre, les scolaires pourront réaliser eux-mêmes des interviews lors d'ateliers radiophoniques mis à leur disposition.

Le projet vivo est également présent à la Fabrika sciences pour une exposition conçue avec le Pavillon des sciences et l'UMR « interaction hôte greffon-tumeur et ingénierie tissulaire et cellulaire » qui explorera les processus biologiques à l'échelle cellulaire et les capacités humaines à créer des chimères biologiques dans un objectif de soins.

Le projet vivo s'invite également au Gymnase espace culturel pour une réalisation de prototypes et d'objets surprenants.

Vivo est un évènement multi-site et dédié à tout profil de public : les scolaires, les enseignants, les industriels etc...

III. Le projet VIVO : financement

Le budget global pour l'ensemble des actions est de 493 000 €.

Les partenaires financiers sont le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, l'Université, l'Union Européenne, la DRAC, la DRAF, la CAGB/Ville de Besançon, la Ville de Dijon...

Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. JL. FOUSSERET, A. POULIN et D. SCHAUSS(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 15 000 € à l'Université de Franche-Comté pour le projet VIVO,**
- **autorise M. le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 JUN 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du....., d'une part

ET

L'Université de Franche-Comté, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Jacques BAHI, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité

Vu la demande d'aide reçue de la part de l'Université de Franche-Comté le 11 janvier 2018

Vu la délibération n°du Conseil de Communauté en date du,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa Stratégie Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation définie par la CAGB, le soutien à la visibilité des entités de recherche et leur lien avec le tissu économique sont moteurs de compétitivité pour notre territoire.

C'est dans ce contexte que le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien à l'Université de Franche-Comté pour son projet VIVO, projet de promotion territoriale et de médiation scientifique et artistique.

Les réseaux scientifiques, culturels et industriels sont d'ores et déjà mobilisés autour de diverses actions dont l'objectif attendu est de valoriser l'excellence de la recherche et des filières régionales et de les rendre accessibles à tout public.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien à l'Université de Franche-Comté dans le cadre du projet VIVO et de définir les modalités de versement d'une subvention de 15 000 € pour les actions décrites dans l'article 2.

Article 2 - Le programme d'actions

L'Université de Franche-Comté s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la bonne exécution du programme VIVO décrit ci-dessous :

La fête de la science du 11 au 14 octobre 2018 se tiendra dans l'ancien site de l'hôpital Saint Jacques. Ce temps fédérateur et festif se présente comme un parcours scientifico-artistique.

Le laboratoire chrono environnement présentera des thématiques sur la décontamination des sites industriels, le transfert de polluants, l'épidémiologie de maladies infectieuses, les relations santé - environnement comme les allergies, les impacts du bruit...

Femto-st interviendra sur les matériaux bio-sourcés, les réseaux de capteurs pour l'environnement, l'intelligence artificielle et le big data...

Le laboratoire Thema proposera une analyse du paysage et ce qu'il reste d'un paysage sauvage.

La Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement se focalisera sur la perception de la nature par les sociétés anciennes.

Une programmation artistique est également envisagée sous formes de spectacles, conférences, restitutions de projets chercheurs-artistes comme Sarah Ritter en résidence à Femto-st auprès de Laurent Larger, qui à travers la photographie, les sons, les voix, les mains, les visages nous fera revivre la salle blanche de Femto-st.

Plusieurs œuvres de ce type sont pressenties comme Golem (projet de sculptures augmentées), Vacuum, (spectacle vivant entre jeu d'apparitions et de disparitions, théorie du trou noir..).

Des compagnies nationales et internationales sont également attendues comme Plonk et Replonk basée en Suisse, la Compagnie Vertical Détour, compagnie parisienne, le cabaret Philosophique de Rouen, toutes aborderont des thématiques scientifiques sous un autre regard.

De nouveaux dispositifs de médiation scientifique seront présentés au public comme des ateliers Top chef ; des « speed searching » qui sont des ateliers lors desquels les chercheurs ont 8 minutes pour présenter parler et répondre au public ; un « expérimentatum » qui est un espace dédié à la présentation de manipulations scientifiques des chercheurs dont l'objectif est d'apprendre à vulgariser leur discours scientifique ; des ateliers de créativité seront ouverts à des publics croisés, étudiants, chercheurs, monde socio-économique, grand public et seront animés par la structure Pépité qui feront le lien dans le domaine médical avec le hackinghealth, marathon de la santé porté par la CAGB ; un outil de médiation sera également conçu en partenariat entre l'EFS, Femto-st, Le pavillon des sciences et l'Université.

Un appel à projets sera lancé en parallèle auprès des associations universitaires et étudiantes.

Lors de cet événement le public pourra également assister en direct à l'interview des chercheurs grâce à Radio Campus. En outre, les scolaires pourront réaliser eux-mêmes des interviews lors d'ateliers radiophoniques mis à leur disposition.

Le projet vivo est également présent à la Fabrika sciences pour une exposition conçue avec le Pavillon des sciences et l'UMR « interaction hôte greffon-tumeur et ingénierie tissulaire et cellulaire » qui explorera les processus biologiques à l'échelle cellulaire et les capacités humaines à créer des chimères biologiques dans un objectif de soins.

Le projet vivo s'invite également au Gymnase espace culturel pour une réalisation de prototypes et d'objets surprenants.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue à l'Université de Franche-Comté une subvention de 15 000 € pour les actions du programme décrit dans l'article 2.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

L'Université de Franche-Comté s'engage à affecter les sommes reçues de la CAGB à la prise en charge du budget prévisionnel de 493 000€ (TTC).

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50%, à la signature de la présente convention, soit 7 500 €,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, d'un compte rendu financier comportant un état récapitulatif des dépenses effectuées sur la subvention reçue et d'un rapport d'activité final (fin du premier semestre 2019), rendant compte de l'exécution du programme et des résultats obtenus.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2018. Elle prendra effet à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au paiement du solde, au plus tard le 1^{er} semestre 2019.

La participation financière de la CAGB à l'Université de Franche-Comté doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de 12 mois à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

L'Université de Franche-Comté s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations de l'Université de Franche-Comté

L'Université de Franche-Comté s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

L'Université de Franche-Comté s'engage à impliquer des entreprises du territoire du Grand Besançon dans la mise en œuvre du programme VIVO et à communiquer sur simple demande du Grand Besançon la liste des entreprises impliquées.

Elle ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

L'Université de Franche-Comté accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses du programme VIVO.

L'Université de Franche-Comté s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB apporté au projet VIVO, à faire connaître l'appui dont elle bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si l'Université de Franche-Comté décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, elle doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique de la CAGB doit être respectée. Cette charte graphique sera communiquée à l'Université de Franche-Comté sur demande.

L'Université de Franche-Comté s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à la CAGB.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'Université de Franche-Comté a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Le Président de
l'Université de Franche-Comté,

Jacques BAHl

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Gabriel BAULIEU